

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 08 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MERCREDI 08 AVRIL** à **20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite des convocations en date du 26 mars 2026, transmises le 27 mars 2026, et du 02 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes DECRIEM Marie-Christine, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, BLONDEL Suzette, MM. COMBE Jacques, DONDAINE Pascal, CATTEZ François, FACON Jean-Noël, HERNOUT Serge, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme ROSKOSCHNY Cassandra a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ZAC DE SAINT-QUENTIN - MOULIN LE COMTE - VENTE DE LA PARCELLE C9 A Monsieur CRESSANT.

2026-04-N° 22

VU :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2241-1 et suivants ;

L'avis du pôle d'évaluation domaniale du 8 juin 2021, prorogé le 22 mai 2023 fixant la valeur vénale des terrains à bâtir de la tranche 3 (TC2) de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint Quentin/Moulin le Comte ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur CRESSANT Sylvain pour l'acquisition de la parcelle cadastrée C9 (473 m²), actuellement domicilié 31 rue du Doyen - 62120 AIRE-SUR-LA-LYS ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'APPROUVER, conformément à l'avis du service local du Domaine en date du 08 juin 2021, prorogé le 22 mai 2023 susvisé, la cession de la parcelle cadastrée AN 225p (lot C9) (473 m²) pour un montant de 43.500 € TTC (incluant la TVA sur marge, soit 5.818,76 €), à Monsieur CRESSANT Sylvain, actuellement domicilié au 31 rue du Doyen à AIRE SUR LA LYS (62120) ;

ARTICLE 2 - DE DESIGNER Me ROPITAL-PONCHANT - Notaire rue d'Arras à AIRE-SUR-LA-LYS, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant, **ETANT PRÉCISÉ QUE**, préalablement à la signature de l'acte de vente définitif, le projet de construction sera soumis pour accord à l'architecte conseil, et au Maire ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

